

ARCOLE

Amicale des Responsables d'émissions de Radio Courtoisie et de Lumière 101
Président Jean-Luc de Carbuccia 39, rue du Cherche-Midi 75006 Paris
Adresse courrielle : arcole.association@gmail.com :// www.courtoisie.fr

Le 13 juillet 2007

Communiqué

Disparition du caractère associatif et culturel de l'ex Radio Courtoisie

Le CDARS structure associative formelle titulaire de l'autorisation administrative d'émettre de Radio Courtoisie (accordée par la CSA dans le passé à Jean Ferré) réunissait le 13 juillet 2007 sa première assemblée générale depuis 20 ans...

Celle-ci était organisée par Mme Legrand administratrice judiciaire nommée par la TGI de Paris le 3 mai au vu des irrégularités constatées.

Arcole ne peut que se féliciter de voir la loi formellement appliquée.

Arcole ne peut qu'enregistrer avec satisfaction l'entrée, formelle également, d'une journaliste (en retraite) à ce conseil d'administration en la personne d'une ancienne collaboratrice de Point de Vue Images du Monde.

Mais Arcole étudiera toutes les voies de recours contre les choix arbitraires de l'organisation de l'assemblée générale du 13 juillet.

Car on a choisi arbitrairement de "tirer un trait sur les irrégularités du passé" – y compris les assemblées générales fictives au nom desquelles M. Henry de Lesquen est devenu gestionnaire de fait de Radio Courtoisie – propos explicite de Mme Monique Legrand administratrice provisoire afin de « construire l'avenir »

Car on a choisi arbitrairement de ne pas revenir sur les exclusions et exclusives prononcées par ce gestionnaire de fait.

Car on a choisi arbitrairement d'interpréter les statuts dans le sens d'une association réduite à 5 membres adhérents.

Car on a choisi de faire élire des administrateurs extérieurs à l'association MM. de Lesquen, Simon, Besançon et Mme Paoli (soit la majorité des administrateurs ainsi "élus"), après consultation d'une note holographe du Ministère de l'Intérieur.

Car on a choisi arbitrairement d'accepter que sur quatre membres présents, la majorité résulte d'un pouvoir donné à l'un d'entre eux par la cinquième adhérente « active », absente (Mme Colombier) en contradiction apparente avec l'article 11 des statuts.

Arcole note également que les arguments comptables tendant à mettre en garde contre les responsabilités des administrateurs en cas de dépôt de bilan, ont été balayés sur la base d'une note du comptable commissaire aux comptes de l'association qui renforce encore les inquiétudes que nous évoquions.

Arcole prend acte de la transformation probablement définitive de Radio Courtoisie en radio Courtoisie-Lesquen, ce qui confirme dans la pratique

- la nécessité de s'en démarquer radicalement désormais à tous égards
- et la volonté de construire à notre tour une autre forme d'expression conforme à l'esprit de ce qui avait été la radio de Jean Ferré
- et qui se trouvera donc totalement dissocié de ce que l'on peut désormais entendre sur 95,6.
- ce nouveau moyen de libre expression reprendra le nom de Lumière 101 à partir du 8 septembre prochain sur internet.

Enfin Arcole

- n'a plus aucune raison de freiner les contestations judiciaires des anciens cotisants de RC se sentant floués comme l'avaient été par le passé les auditeurs de Radio Solidarité
- ni celle des producteurs d'émissions dont les droits d'auteurs ont été bafoués.